

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 14 novembre 2022

Date de l'annonce publique : 04/11/2022

Date de la convocation des conseillers : 04/11/2022

Mode de participation

Présences	13	Jungen, Tom (bourgmestre) - Strecker, Erny (échevin) - Reding, Edy (échevin) - Ballmann, Bettina (conseillère) - Brix, Nadine (conseillère) - Carelli, Sandra (conseillère) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mi-reille (conseillère) - Lourenço Martins, Angelo (conseiller) - Michels, Daniel (conseiller) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Inglebert, Alain (secrétaire communal).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	0	Néant.
Absences	0	Néant.
Référence	CC.2022-11-14 - 1.04	
Point de l'ordre du jour	1.04	
Objet	Motion relative à la participation des citoyen.ne.s non-luxembourgeois.es aux élections communales.	

Le conseil communal,

Considérant que par courriel du 30 septembre 2022, le conseiller communal du groupe Déi Gréng, M. Dan Michels, a proposé d'inscrire à l'ordre du jour de la séance du conseil communal suivante du 3 octobre 2022 une motion relative à la participation des citoyen.ne.s non-luxembourgeois.es aux élections communales ;

Considérant que la remise de la motion précitée est intervenue parallèlement à la phase d'organisation des différentes campagnes d'information et autres mesures visant à inciter les citoyens non-luxembourgeois à s'inscrire sur les listes électorales pour les élections communales du 11 juin 2023, raison pour laquelle il n'avait pas été possible au collège échevinal de formuler une réponse immédiate pour la séance du 3 octobre 2022 ;

Considérant que sur proposition du bourgmestre et avec l'accord des conseillers du groupe Déi Gréng la motion n'était pas traitée en cette séance mais transmise à la commission d'intégration pour l'intégrer à une proposition à remettre au collège échevinal ;

Vu l'avis du collège échevinal relatif à la motion proposée ;

Considérant que le collège invite le conseil communal à rejeter cette motion ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **par neuf (9) voix contre deux (2) voix et deux (2) abstentions**

De ne pas adopter la motion, proposée par le groupe Déi Gréng, relative à la participation des citoyen.ne.s non-luxembourgeois.es aux élections communales.



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mardi 29 novembre 2022

Le bourgmestre,

Le secrétaire,